

Ces gens habitent la région économique des cinq îles et ils n'ont aucune autre source de revenus. La situation les a pris par surprise. Ils n'y étaient pas préparés. Elle est d'autant plus grave que leurs prestations d'assurance-chômage sont maintenant épuisées.

Des centaines de personnes n'ont aucune source de revenus pour nourrir leurs familles. Ce n'est pas leur faute et je demande au ministère de l'Emploi et de l'Immigration de prolonger leurs prestations d'assurance-chômage pendant quelques semaines jusqu'à ce que le marché de la pêche se rétablisse.

Même s'il existe plusieurs programmes pour aider les pêcheurs du Canada atlantique, ces gens semblent avoir été oubliés. Le problème est causé, en partie, par une surabondance de produits américains qui devrait se résorber bientôt, ce qui permettra aux produits canadiens de trouver preneurs.

Je sais que les fonctionnaires du ministère et le ministre nous appuient sans réserve. Je les prie de trouver une solution à ce problème le plus tôt possible.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, quels que soient les autres résultats, je crois que tous les ministres et tous les députés conviendront que l'enquête sur l'affaire Al-Mashat a gravement nui à l'anonymat et à l'impartialité de la fonction publique.

Les représentants élus et les fonctionnaires doivent préserver l'équilibre délicat qui existe entre l'obligation de rendre compte et la confiance mutuelle.

La fonction publique du Canada est le moyen le plus important dont nous disposons en tant que parlementaires pour nous assurer que les politiques et les programmes établis par la Chambre le sont d'une manière impartiale, efficiente et efficace, et que le gouvernement et le Parlement, lorsqu'ils président aux destinées du pays, le font sur la base de renseignements et de conseils de qualité.

Afin de commencer à réparer les dégâts, j'exhorte le premier ministre à se charger personnellement de créer un comité spécial de la Chambre qui fera une étude et déposera son rapport au Parlement, afin de rétablir un juste équilibre entre l'obligation de rendre compte, la responsabilité, l'anonymat et l'impartialité dans les relations entre les représentants élus et les fonctionnaires au service des Canadiens.

[Français]

Article 31 du Règlement

LES JEUNES

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je veux vous démontrer la situation des jeunes, selon l'Analyse de la situation du marché du travail du Centre d'emploi du Canada de la section Val-d'Or et de Senne-terre.

Comme vous le savez, le groupe de jeunes a à faire face à de nombreuses difficultés sur le marché du travail, le taux de chômage étant élevé.

De plus, souvent les emplois offerts se situent au niveau des postes d'entrée en hébergement-restauration ou dans le commerce de détail, des secteurs où les conditions de travail sont moins compétitives et où le taux de roulement est élevé.

Il n'est pas étonnant que les principales professions des jeunes prestataires soient reliées à la manutention, au travail administratif, à la vente et au travail dans les services. La scolarité des jeunes actifs sur le marché du travail est assez élevée pour le type de travail disponible.

Toutefois, dès qu'il y a spécialisation, le jeune rencontre des problèmes d'intégration. Il faut aussi mentionner que les jeunes de notre territoire n'échappent pas au phénomène de décrochage scolaire.

Monsieur le Président, la situation des jeunes d'aujourd'hui n'est pas facile, mais il est encourageant de voir que depuis 1984, elle s'est améliorée et c'est en continuant à réunir nos efforts que nous obtiendrons les meilleurs résultats.

* * *

[Traduction]

L'UNITÉ NATIONALE

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, l'année prochaine nous célébrerons le 125^e anniversaire du Canada. D'un océan à l'autre, les Canadiens célébreront un pays qui traverse une période difficile depuis quelque temps.

Pour les autochtones surtout, l'année 1992 prend une tout autre signification. Nous avons reconnu ce fait au congrès du Nouveau Parti démocratique qui s'est tenu à Halifax, le week-end dernier, et nous avons exhorté tous les Canadiens et leurs gouvernements à tous les paliers, de veiller à ne pas oublier les autochtones dans tous les plans en vue des célébrations de 1992.

Le transfert récent de la responsabilité des célébrations du 125^e anniversaire du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures au ministre responsable des Affaires constitutionnelles laisse peut-être présager, du moins nous l'espérons, que le gouvernement tiendra compte de